



OBJET VOTE DES SUBVENTIONS INSCRITES AU B.P.

Réf. 011-57 - feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VIVANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VIVANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUITTON, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Christophe GUITTON

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU les demandes de subvention reçues au cours de l'année,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

Associations de la commune

Bibliothèque	978,00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	170,00 €
Coopérative scolaire (école de Nonglard)	160,00 €
APE - P'tits Loups	1 150,00 €

Associations extérieures

Association Sportive de Sillingy (foot)	125,00 €	(5 jeunes)
Comité des Eleveurs (foire de La Bathie)	113,60 €	
Foyer socioculturel du collège de Poisy	140,00 €	
Prévention Routière	65,00 €	
Ecole de Musique de Poisy	100,00 €	(4 jeunes)
Amicale des Pompiers, Sillingy	100,00 €	
Fédération sportive Val des Usses	50,00 €	(2 jeunes)

Montant total des subventions 3 151.60€

- **PRECISE** que ces dépenses sont prévues au budget primitif 2011



OBJET VOTE DES SUBVENTIONS INSCRITES AU B.P.

Réf.011-57- feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011
A 20H00**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 21/11/2011

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 28/11/2011

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 30/11/2011